



Suspicion de maladie à virus Ebola : critères et définitions de cas (état : mai 2015)

Critères

1. Critères cliniques pour une maladie à virus Ebola :

- A.** Fièvre aiguë $\geq 38,5^{\circ}\text{C}$, suivi d'un état fébrile persistant
- B.** Au moins un des symptômes suivants compatibles avec la maladie à virus Ebola : mal de tête, vomissements, diarrhées, douleurs abdominales, anorexie, nausées, faiblesse ou fatigue sévère, myalgies, dysphagie, arthralgies, hoquet, dyspnée, hémorragies non expliquées

2. Critères épidémiologiques :

Durant les derniers 21 jours avant le début des symptômes :

- C.** Séjour dans une zone¹, dans laquelle des cas de transmission interhumaine ont eu lieu ;
ET contact² avec un cas vivant ou décédé de maladie à virus Ebola.
- D.** Contact avec un cas confirmé de maladie à virus Ebola.

Définitions de cas

1. Cas suspect de maladie à virus Ebola :

Remplit les critères cliniques (**A et B**) **ET** un des critères épidémiologiques (**C OU D**). Le diagnostic doit être confirmé ou infirmé ensuite par une analyse de laboratoire.

2. Cas confirmé de maladie à virus Ebola :

Un cas est considéré comme confirmé, lorsque le laboratoire a mis en évidence le virus dans un échantillon du patient.

3. Autres cas :

Les personnes qui ne remplissent pas les critères cliniques et/ou épidémiologiques devraient rapidement faire l'objet d'un diagnostic différentiel, tenant compte des maladies tropicales présentes dans ces pays.

Toute demande de test de laboratoire spécifique pour Ebola doit d'abord être discutée avec un infectiologue ET être agréée par le médecin cantonal concerné.

¹ Etat au 11.05.2015 : Guinée-Conakry et Sierra Leone

² Est considéré comme contact toute exposition à des sécrétions corporelles (sang, salive, urine, selles, vomissements, sueur ou sperme) en particulier lors de soins prodigués à des patients atteints de la maladie à virus Ebola et de prise en charge de cadavres de personnes décédées de maladie à virus d'Ebola.